

## Règlement du concours de « Pognes Amateurs »

### **ARTICLE 1 :**

La Ville de Romans, sise place Jules Nadi à Romans-sur-Isère organise, à l'occasion de la Fête de la Raviole et de la Pogne, un concours de la meilleure pogne amateur le samedi 23 mai 2026.

### **ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert exclusivement à des amateurs (exclusion des professionnels de la boulangerie/pâtisserie) domiciliés en France, dans la limite des places disponibles. Ce concours sera divisé en deux catégories :

- Enfants âgés de 9 ans à 17 ans ;
- Adultes.

L'inscription à ce concours est gratuite. La ville de Romans-sur-Isère décline toute responsabilité concernant les demandes de remboursement des matières premières utilisées pour la confection de la pogne.

### **ARTICLE 3 :**

Pour participer à ce jeu, il suffit de confectionner une pogne qui sera soumise à la dégustation d'un jury dont les membres seront sélectionnés par la Ville de Romans.

Au préalable, les candidats souhaitant participer auront jusqu'au vendredi 15 mai – 16 heures pour s'inscrire auprès de la mairie de Romans, sur simple contact, en précisant ses coordonnées (nom ; prénoms ; adresse ; téléphone portable ; adresse mail ; règlement signé) :

VILLE DE ROMANS  
Elisa GUILLEN  
Place Jules Nadi – 26100 Romans-sur-Isère  
Téléphone : 04 75 05 51 56  
Mail : [fetepogneraviole@ville-romans26.fr](mailto:fetepogneraviole@ville-romans26.fr)

Le nombre de candidat maximum est fixé à 10 participants par catégorie. De ce fait, la municipalité se réserve le droit de refuser une inscription, dès que le nombre de participants maximum est atteint.

Les pognes devront toutes être présentées à ce jury le samedi 23 mai à 9h30 heures sur la place Jules-Nadi (lieu sous réserve), pour le bon déroulé du concours.

### **ARTICLE 4 :**

Le candidat s'engage à avoir élaboré lui-même les diverses étapes de la fabrication. La pogne devra peser entre 500g et 1kg.

Une seule pogne par candidat.

Cette pogne ne sera en aucun cas rendu à son fabriquant.

### **ARTICLE 5 :**

Le jury, après dégustation des produits présentés et délibération, désignera les 3 meilleures pognes par catégorie.

Les lots seront répartis de la manière suivante :

Le lauréat de la catégorie adulte se verra offrir une carte cadeau d'une valeur de 150€, le second et le troisième se verront remettre une carte cadeau chacun d'un montant de 50€. Le lauréat de la catégorie enfant se verra offrir une carte cadeau d'une valeur de 100€, le second et le troisième se verront offrir une carte cadeau chacun d'une valeur de 50€. Ces 6 cartes cadeaux provenant du magasin Super U Romans Meilleux, situé Route de Tain à Romans-sur-Isère.

**ARTICLE 6 :**

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

**ARTICLE 7 :**

Chaque participant s'engage à être présent pour la totalité du concours (dégustation, délibération et résultat) soit environ 1h de temps, le samedi 23 mai 2026 place Jules-Nadi.

**ARTICLE 8 :**

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Ce règlement entrera en vigueur dès le 10 avril 2026, date du début des inscriptions au concours, et se terminera le 23 mai 2026, date du concours.

**ARTICLE 10 :**

Le gagnant autorise expressément les organisateurs à utiliser ses nom, prénoms et image dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support, sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Fait à Romans-sur-Isère, le 10 avril 2026,